

SOMMAIRE **Bulletin de juin 2016**

Page 1 : Edito. In memoriam René Le Bars
Pages 2 et 3 : Congrès fédéral du SNUipp-FSU. Mouvement intra-académique du 2nd degré. Protocole École rurale.
Page 4 : Chronique Émancipatrice.
Page 5 : Le CHSCT. Vers une grève des retraités ?
Page 6 : Communiqué national « loi Travail ».

Maison du Peuple
2 Place E.Mazé
29283 BREST CEDEX
Tél : 02 98 43 21 95
Fax : 02 98 43 19 95
Email : fsu29@fsu.fr

71 rue Jacques Le Viol
29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 76 77
Fax : 02 98 55 01 60
Email : fsu29@fsu.fr
Site : www.bretagne.fsu.fr

Quimper PPDC

PRESSE

Dispensé de timbrage

24/06/2016

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Composé et imprimé
par nos soins

MOTIVÉ-ES !

Enfin de bonnes nouvelles en ces temps incertains. En Syrie, en Iraq, en Libye, l'organisation État Islamique recule et peine à recruter. En France la situation économique s'améliore, preuve qu'il n'est pas besoin de liquider le code du Travail et de revenir 110 ans en arrière. La loi doit continuer de protéger le faible.

Les mesures prévues par l'accord, signé par la FSU, relatif aux PPCR commencent également à produire leurs effets : transformation d'une partie de l'indemnitaire en indiciaire, passage de quatre à trois grades en catégorie C, augmentation des bas et des hauts de grille, moindre influence de l'inspection sur l'avancement. Un progrès concomitant pour les professeur-es des écoles qui voient l'ISAE alignée sur la part fixe de l'ISOE.

Évidemment ces avancées sont fragiles et insuffisantes. Les terroristes continuent de frapper, en Belgique, aux USA, en France. Le pouvoir n'a que faire de nos manifestations, quand il ne cherche pas à les interdire. Il ne renonce en rien à ses projets au service du patronat.

Participation aux actions intersyndicales pour le

retrait de la loi Travail, accompagnement de mineurs isolés étrangers exclus du droit à l'aide à l'enfance, nous non plus ne renonçons à rien...

Youn Le Roy

In memoriam René Le Bars

Après une vie bien remplie au service de l'École publique René vient de nous quitter. Instituteur engagé, il quitte son Goulien natal dans le Cap et arrive rapidement à Roscoff où il exerce de 1959 à 1987, y anime l'Amicale laïque et prend part à d'innombrables luttes à l'ombre des clochers léonards pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des collègues. René milite au SNI et à la FEN dont il est le trésorier. Devenu DDEN à l'âge de la retraite, il poursuit son œuvre engagée jusqu'à agacer un inspecteur d'académie qui ne renouvelle pas son contrat. À son épouse Yvette qui a mené comme lui tant de combats, et à ses proches, la FSU adresse toutes ses condoléances. La bataille continue.

SNUipp- FSU : DIXIÈME CONGRÈS FÉDÉRAL À RODEZ

Le congrès national du SNUipp-FSU s'est déroulé du 7 au 10 juin 2016 à Rodez, dans l'Aveyron. Cinq déléguées finistériennes y ont représenté le département dans les discussions déterminant les mandats de notre syndicat pour les 3 années à venir. A l'heure du bilan, des avancées pour le premier degré ont été actées : postes supplémentaires, alignement de l'ISAE sur la part fixe de l'ISOE des certifiés... Toutefois, elles sont jugées insuffisantes au regard de la casse subie sous les années Sarkozy. Des mesures de bon sens n'ont pas été accompagnées de réelle mise en œuvre.

Au final, la question du temps a été primordiale: du temps pour se former (en 2 ans), du temps pour travailler en équipe (avec la suppression des APC) et le temps de vie de nos élèves (avec la demande de la remise à plat des rythmes scolaires).

A l'issue du congrès, un nouveau secrétariat général a été élu. Le congrès de Rodez a décidé de partager la fonction de secrétaire général entre trois professeurs des écoles : Francette Popineau, (qui sera notre porte-parole), Régis Metzger et Christian Navarro.

Sabrina Manuel, SNUipp-FSU

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE DES CERTIFIÉS ET DES AGRÉGÉS 2016

La FPMA décidant des affectations lors du mouvement intra-académique s'est tenue le mercredi 15 juin à l'issue d'un travail de préparation indispensable et très intense des commissaires paritaires du SNES-FSU lors des 10 jours précédents.

Nos représentants des personnels enseignants ont un rôle de contrôle du projet de l'administration, et peuvent également proposer des améliorations pour un certain nombre de collègues. Bien sûr, les règles du mouvement sont scrupuleusement respectées, cependant la situation des candidats ayant formulé des vœux larges peut être interprétée différemment suivant la façon de suivre d'éventuels vœux indicatifs plus précis.

Notre action sur un vœu « département » ou « commune » peut, dans certains cas, permettre à des candidats d'obtenir au final un vœu indicatif sur un établissement.

La stratégie présente derrière la formulation des vœux est alors déterminante. On voit que malheureusement

certain candidats ont été mal conseillés, mais nous ne pouvons plus intervenir.

Un collègue bien informé peut formuler ses vœux en toute connaissance de cause, cela évite les regrets de certains lorsqu'ils apprennent qu'ils ne sont pas mutés.

En présence d'enjeux aussi importants pour les collègues, il peut arriver que la situation soit parfois tendue sur certaines disciplines, mais il faut reconnaître que le travail et l'écoute des services compétents du Rectorat permettent d'aboutir à un consensus sur l'ensemble des affectations.

Par la suite, une révision d'affectation peut toujours être demandée.

Nous souhaitons évidemment la bienvenue à tous les entrants dans le Finistère !

Yann Le Ninan, commissaire paritaire SNES-FSU.

PROTOCOLE ÉCOLE RURALE – DÉFINITION – ENJEUX

Au cours de visites d'écoles, vos représentants syndicaux ont eu l'occasion d'échanger avec certaines équipes sur le sujet des écoles rurales, leurs particularités, leurs besoins spécifiques, leurs difficultés, mais aussi leurs atouts. Lors de la carte scolaire 2015, nous avons pu voir le lourd tribut qu'ont payé ces écoles en terme de postes. Cette année 2016, les écoles rurales ont encore rendu des postes, et pour deux d'entre elles (Plouyé et Motreff), ces fermetures ont été « compensées » par un dispositif « plus de maîtres que de classes » au titre d'une dotation spécifique

académique. Cette dotation se faisait au nom d'un protocole école rurale dont on ne connaît pas encore les contours... dans l'académie de Rennes tout au moins.

Qu'est-ce qu'un protocole d'école rurale ?

Depuis 3 ans, des protocoles « école rurale » ont été signés dans certaines académies avec zones montagnardes, donc, avec plusieurs petites écoles par la force des choses.

Voici un descriptif du protocole école rurale du Lot (46) :

- Les premières pages décrivent le contexte démographique et d'aménagement du territoire.
- Le protocole a une durée de 3 ans et est présenté directement aux parlementaires et aux élus locaux.
- Le protocole oriente clairement vers le **RPI concentré*** (cf définition).
- Les zones de revitalisation rurale sont ciblées.
- La fermeture des écoles à classe unique est clairement un objectif.
- Il existe un chantage entre maintien des postes (plutôt une suppression limitée) et la création de RPI et une dotation en équipement informatique (prioritaire pour les RPI). Ces informations sont d'ailleurs mentionnées sur le site education.gouv.fr à la rubrique « l'Éducation nationale s'engage en faveur d'une école rurale de qualité – sept 2015 »
- Le protocole est signé par le recteur, le préfet, le président de l'association des maires de France, un sénateur, un député, le président du conseil départemental et l'IA-DASEN concerné.

Le protocole à l'épreuve de la pratique :

- Après une ou deux années de pratique, voici ce que les représentants SNUipp-FSU des départements concernés (Lot, Gers, Aveyron, Creuse...) ont constaté :
- La promesse du maintien de postes n'est pas tenue.
 - La première année (janvier 2015 pour le Lot) la cible a été les écoles à une classe.
 - Dans les Gers, le protocole a été imposé sans concertation.
 - Dans l'Aveyron le protocole n'a pas été signé du fait de l'opposition des élus de droite... ça laisse songeur.

Et dans le Finistère ?

Où sont les RPI du Finistère : RPI Plogoff / Cleden Cap Sizun / Primelin, RPI Kerlouan / Guisseny, RPI Brignogan / Plouneour-Trez, RPI Plouzévédé / Trézillidé, RPI Loqueffret / Brennilis / La Feuillée / Botmeur, RPI La Martyre / Ploudiry et RPI Ploudaniel / Trégarantec.

Lors de la carte scolaire de 2015, un document de présentation de la DSDEN indiquait que les RPI seraient protégés pendant 3 ans, sauf baisse significative d'élève (donc pas protégés !). L'IA- DASEN incitait fortement au RPI dans ce document. Il y a une mention d'une convention entre les communes et les services. Cela ressemble à un protocole d'école rurale ?

Nos échanges avec nos collègues des zones rurales

Lors de nos rencontres avec les collègues, nous avons pu constater que certaines équipes sont opposées à la création de RPI, d'autres y sont favorables. Certaines équipes qui sont déjà en **RPI dispersé*** songent à demander un **RPI concentré***.

Souvent, la volonté de concentrer des écoles en RPI vient du souhait d'avoir une décharge de direction. Cependant, plus de classes et sur des sites différents

entraîne souvent plus de travail. Les nouveaux « rythmes » ont complexifié la gestion des RPI avec des horaires décalés, des déplacements à assurer, des absences/retard d'enfants à traiter... Nous sommes bien sur une problématique d'aménagement du territoire.

La difficulté de gestion de classe à cours multiples est aussi évoquée par nos collègues, comme par l'administration : elle est réelle mais c'est aussi, et surtout, un problème de formation qui se complique lorsque le taux d'encadrement augmente du fait des fermetures.

Enfin, on est aussi confronté à la difficulté de la nomination de nos collègues dans les zones rurales. Ceux qui ont déjà une vie de famille, une maison dans des villes éloignées, ou ceux qui ont un a-priori négatif sur les écoles rurales (et qui changent souvent d'avis passé la première année d'enseignement).

Nous avons constaté aussi la grande qualité des infrastructures de ces écoles rurales. Les mairies font souvent un effort pour les soutenir.

Conclusion

Ce qui est sûr, c'est que nous ne sommes pas encore sorti du paradigme « il faut beaucoup d'élèves pour conserver ses postes ». C'est ce qu'illustre la lutte pour la carte scolaire de Berrien en 2015. Si vous l'ajoutez au nombre d'heures d'enseignement le plus élevé parmi les pays de l'OCDE, les salaires parmi les plus bas, on comprend que le vrai enjeu pour toutes nos écoles n'est pas une signature de protocole. C'est la baisse significative du nombre d'enfants par classe, moins d'heures d'enseignement, le travail en équipe par le dispositif « plus de maîtres que de classes », la suppression des APC, du temps de décharge pour tous les direc-trices-teurs, une formation des enseignants digne de ce nom et une revalorisation salariale à la hauteur de l'enjeu de la mission qui nous est confiée.

Les SNUipp-FSU se tient à disposition pour rencontrer les équipes, échanger, analyser leur situation et contribuer à y apporter les réponses les plus pertinentes.

*Définitions :

RPI concentré = une seule école pour plusieurs communes.

RPI dispersé = écoles dans chaque commune mais répartition, par cycle souvent, des classes entre les communes.

Merci particulièrement à l'équipe de Berrien qui a attiré notre attention sur le sujet du protocole école rurale lors de nos tournées d'écoles.

Antoine Gauchard, élu SNUIPP-FSU

LE GOUVERNEMENT ET SES MAUVAIS COUPS : PAS DE JALOUX !

En septembre dernier, Valls a annoncé qu'il faudrait un Combrexelle de la Fonction publique. Le rapport Combrexelle est le rapport qui a servi de ligne directrice pour l'élaboration de la loi Travail.

Flexibiliser, augmenter le temps de travail, payer le moins possible et mettre au pas les salarié-e-es : voilà donc les principes que ce gouvernement voudrait développer dans la Fonction publique !

Voici comment le gouvernement compte s'y prendre pour respecter ces "grands" principes :

Une loi Travail par morceaux pour les fonctionnaires :

Avec le protocole PPCR qui prévoit l'avancement au rythme le plus lent pour tout le monde, l'allongement des carrières (et donc le ralentissement de la progression du traitement), des fusions de corps, la remise en cause des Commissions Paritaires.

Avec le projet de loi Déontologie qui prévoit quant à lui de remettre en cause la garantie d'emploi des fonctionnaires de l'État. Il prévoit aussi d'inscrire dans la loi l'obligation de « dignité », disparu depuis Vichy et qui sera un outil pour dissimuler des poursuites en sanctions disciplinaires pour les récalcitrants et les récalcitrantes.

Avec un futur projet de loi dont les grandes lignes seront dirigées par le rapport Laurent, rendu public dernièrement. Ce rapport explique, en substance qu'il faut augmenter massivement le temps de travail dans la Fonction Publique, diminuer le nombre de jours de congés, revoir l'organisation du travail, aligner toutes les situations sur les moins favorables... Bref, un rapport qui rend encore plus évident que le gouvernement à travers la loi Travail et les projets qu'il a dans ses cartons s'en prend à tous les salariés, du privé comme du public. Un rapport dont la connaissance doit favoriser la lutte « tous ensemble » pour obtenir le retrait de la loi Travail.

Quelques précisions sur le rapport Laurent

Habilement, le rapport Laurent formule beaucoup de recommandations faisant valoir plus ou moins subtilement l'harmonisation avec les pays de l'OCDE ou avec le secteur privé, mais toujours vers le bas... Cet effet de manche accentue de fait l'importance pour les fonctionnaires de s'engager dans le combat contre la loi travail. Un des principaux objectifs du rapport est d'augmenter le temps de travail des fonctionnaires :

- en se référant aux 1607 heures qui ne seraient pas respectées. Le temps de travail moyen dans la Fonction publique serait de 1594 heures par an selon la Cour des

comptes. Il faudrait augmenter le temps de travail effectif. Le rapport se plaint par ailleurs que les 1607h annuelles soient plus considérées comme un plafond (un maximum) qu'un objectif (un minimum) ;

- en alignant sur le moins disant les situations où localement, un régime plus favorable a été acquis (dans le cas de fusions de collectivités notamment) ;

- en réduisant les congés (RTT, jours fériés...). Le rapport va loin... Les années où il y aurait plus de jours fériés, il recommande de faire travailler plus longtemps les fonctionnaires les autres jours ou de les faire travailler certains jours en plus ;

- en uniformisant les modalités de décompte du temps de travail, notamment en excluant les temps de pause, de repas (même pour des personnels sous astreinte)

- en réduisant les ASA (Autorisations Spéciales d'Absence) : jour de congé pour un décès d'un membre de la famille, la garde d'un enfant malade...

Le rapport évoque également l'extension des horaires d'ouverture des services et la baisse des rémunérations :

- en annualisant le temps de travail pour éviter le paiement d'heures supplémentaires

- en réduisant la rémunération des temps partiels qui sont aujourd'hui en proportion mieux payés.

Quelques exemples

- Les agents administratifs et techniques des universités, payés au lance-pierre, parfois à peine au niveau du SMIC, bénéficient de congés supplémentaires que le rapport préconise de remettre en cause. Ils travaillent, selon le rapport 1550h par an en moyenne au lieu de 1607h ; en outre, comme leur travail est concentré sur une partie de l'année, ils bénéficient d'environ neuf semaines de congés au total. La logique du rapport impliquerait donc de leur supprimer au moins une semaine de congé.

- Une ATSEM selon le rapport travaillerait 1553h par an, là encore une semaine de congé au moins doit être supprimée.

- Un agent d'exploitation des routes travaillerait quant à lui 1537h par an, et devrait perdre au moins une semaine et demie de congés.

Serge DA SILVA, SNES-FSU, Émancipation

CHS-CT

Commission d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Les CHS-CT ont cinq ans d'existence dans l'Éducation Nationale. La FSU y est majoritaire au sein de la représentation des personnels. Les délégués y travaillent en étroite relation avec les syndicats nationaux de l'Éducation nationale avec comme objectif principal, la veille et l'amélioration des conditions de travail de tous les agents.

Pourtant, force est de constater, lorsqu'on interroge les collègues, qu'ils ne connaissent pas et ne savent pas se servir des outils à leur disposition (évaluation des risques pour la santé et la sécurité, registres santé et sécurité, dangers graves et imminents...).

Nous avons demandé à l'administration d'informer et de former les personnels sur l'utilisation de ces outils. Peu d'efforts de sensibilisation sont faits par la hiérarchie en ce sens. Si les agents se mettaient officiellement à exprimer la réalité de leurs difficultés, voire de leur souffrance au travail, l'Éducation nationale se trouverait en difficulté.

Car, l'intérêt des CHS-CT, c'est que lorsqu'on les saisit, l'administration est dans l'obligation de trouver une solution au problème posé.

C'est donc un outil complémentaire au service des personnels dans la panoplie syndicale afin de faire aboutir nos revendications pour de meilleures conditions de travail, pour une réelle médecine professionnelle, pour des rapports hiérarchiques non traumatisants...

Un stage de sensibilisation et de formation aux thématiques des CHS-CT destiné à tous les personnels sera mis en place par la FSU Finistère dans le courant du premier trimestre 2017.

Avec la FSU, revendiquez de meilleures conditions de travail et saisissez, quand besoin est, le CHS-CT et vos délégués syndicaux !

Louis Le Pape, SNUipp-FSU, secrétaire du CHS-CT 29

ET SI LES RETRAITÉS SE METTAIENT EN GRÈVE ?

Le vieillissement est trop souvent perçu comme une menace pour le marché de l'emploi, la viabilité des systèmes de protection sociale et des soins de santé. Depuis des années l'image des « seniors privilégiés » face aux « jeunes dans la galère » est devenue un cliché récurrent des campagnes médiatiques de culpabilisation des retraités. Opposer les victimes entre elles reste toujours la meilleure façon de détourner l'attention des véritables causes de leurs malheurs. Ce n'est pas la dernière émission (sur une chaîne publique !*) de « l'économiste » (sic) F. Lenglet qui risque d'inverser cette stratégie. Cette émission de propagande libérale avait pour objectif déclaré de réconcilier seniors et jeunes mais elle a bien au contraire, tout fait pour entretenir une « guerre des âges ».

Cette idéologie présente toujours les retraités comme des charges pour les actifs, alors qu'ils constituent un rouage essentiel de la société. Les libéraux si disert à propos de la valeur ajoutée quand elle est financière, restent étrangement muets quand il s'agit d'évaluer celle apportée par l'action bénévole ou militante des retraités:

ils représentent la moitié des dirigeants du monde associatif. 13 millions : ils sont des agents économiques de premier ordre car leur consommation totale est évaluée à 200 milliards d'euros, soit environ 18% de celle des ménages français.

Leur apport à la vie publique est important : non seulement ils votent proportionnellement plus que les autres catégories, mais ils s'engagent largement dans la vie publique notamment au niveau municipal où ils représentent plus de la moitié des conseillers bénévoles.

L'action sociale et caritative est leur premier domaine d'engagement. Cet engagement se manifeste dans toute sorte d'ONG, de fédérations, de clubs et d'associations diverses

les domaines de la culture, des associations de défense des droits en mobilisent aussi un grand nombre. Ils sont par exemple 22% dans le secteur de la culture ou encore près de 25% dans les associations de défense des droits.

Enfin les retraités sont bien souvent une source d'aide temporelle, voire matérielle quand ils le peuvent, accordée à la famille.

Alors non, Monsieur Lenglet, les retraités ne sont pas dans leur grande majorité, les privilégiés, les nantis, les égoïstes que vous décrivez de façon si caricaturale, ils apportent une solidarité intergénérationnelle essentielle, ils sont producteurs de richesses et facteurs d'équilibre pour notre société.

Faut-il qu'ils se mettent en grève pour que vous preniez conscience de l'importance de leur rôle ?

Paul ABILY, Section Retraités

CGT – FO – FSU – Solidaires – UNEF – FIDL – UNL LE GOUVERNEMENT PRATIQUE LE DIALOGUE DE SOURD !

Massive, dynamique, combattive, revendicative, la manifestation nationale unitaire d'hier à Paris et en province est une grande réussite. Elle illustre la détermination sans faille des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des jeunes et des retraité-e-s à gagner le retrait du projet de loi Travail et à obtenir de nouveaux droits.

Les organisations dénoncent une nouvelle fois les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Leur service d'ordre a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège syndical.

Les organisations demandent au gouvernement de garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester. Il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

Le Premier ministre assimile les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore.

Il veut interdire les manifestations ! Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème !

C'est inadmissible !

Le gouvernement refuse d'entendre ! Il cherche à détourner l'opinion publique du coeur du sujet posé par le projet de loi. Les organisations quant à elles restent centrées sur : l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salariés.

Comment peut-il continuer de mépriser ainsi l'expression de millions de salarié-e-s, de privé-e-s d'emplois, de jeunes et de retraité-e-s ?

Comment peut-il refuser le dialogue que demandent les organisations depuis des mois ?

Le Président de la République reste silencieux après le courrier des organisations syndicales du 20 mai. Restera-t-il de marbre devant les milliers de votations que lui remettront les organisations le 28 juin prochain ?

D'ores et déjà des dizaines de milliers de votations pour le retrait du projet de loi sont recueillies. Les organisations appellent les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi, les jeunes, et les retraité-e-s à voter massivement.

Depuis trois mois se multiplient les pétitions, manifestations, grèves, occupations de lieu de travail... le rejet du projet de loi est bien réel et il demeure profondément ancré y compris dans l'opinion publique. Les organisations appellent à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 et 28 juin prochains :

- le 23 juin, pendant l'examen au Sénat (grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse ...)
- le 28 juin prochain, date prévue du vote du Sénat, pour remettre la votation citoyenne auprès des préfectures et à la Présidence de la République pour la région parisienne et en organisant des grèves et des manifestations.

Elles se retrouveront le 24 juin prochain.

Les Lilas, le 15 juin 2016